



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC du Fjord-du-Saguenay présente son rapport sur la stratégie de développement et de positionnement d'un parc industriel régional sous forme d'écoparc à Saint-Fulgence

Saint-Honoré, le 14 octobre 2015 – La MRC du Fjord-du-Saguenay présente le rapport final sur la stratégie de développement et de positionnement d'un parc industriel régional à Saint-Fulgence. Dans le contexte où le projet de mine d'apatite au lac à Paul par l'entreprise Ariane Phosphate se concrétise, la MRC du Fjord-du-Saguenay se devait d'être proactive afin d'avoir une vision concertée du potentiel de développement d'une zone industrielle. C'est pourquoi elle a mandaté la firme *Stratégies immobilières LGP* pour mener à bien ce mandat.

« Le projet d'exploitation minière d'Ariane Phosphate représente un des plus importants investissements annoncés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis les dix dernières années. Ce gisement, localisé à 200 km au nord de la route 172 et en plein cœur du territoire non organisé (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, a un effet direct sur la destinée du site industriel de Produits forestiers Résolu, maintenant la propriété de la municipalité de Saint-Fulgence », mentionne le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, monsieur Gérald Savard.

En effet, le scénario de transport du minerai de la mine jusqu'à un éventuel terminal portuaire sur la rivière Saguenay prévoit l'utilisation de la route forestière R-200. Cette route sillonne le territoire des monts Valin et de la zec Martin-Valin, croise la route 172 et emprunte la zone industrielle. Il est donc sans équivoque que l'autorisation de ce projet par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, viendrait favoriser de manière significative la mise en valeur des terrains et l'avènement d'un parc industriel régional à développer sous la forme d'un écoparc.

Cet écoparc régional s'étendrait sur plus de 112,17 hectares au sud de la route 172 et sur 59,77 hectares au nord et se déclinerait en trois zones distinctes pour permettre l'optimisation de ses aspects de localisation tout en conjuguant tous les usages requis : zone industrialo-portuaire, zone de services et de commerces et zone d'accueil récréotouristique (voir carte p. 3).

Le concept d'écoparc multisectoriel, une première au Québec

La base du développement d'un écoparc dans la MRC du Fjord-du-Saguenay prend naissance dans la nécessité d'arrimer les secteurs industriel, commercial et touristique. Ce modèle est une première au Québec, ce qui confère au projet une marque distincte. Son développement nécessitera une réflexion stratégique des élus de la MRC et des intervenants du milieu afin de mettre en place un modèle fidèle aux réalités socio-économiques du territoire. De façon générale, on peut définir un écoparc industriel comme une coopération entre une collectivité et des entreprises, ainsi qu'entre des entreprises elles-mêmes, afin d'optimiser la performance économique et de réduire l'impact environnemental ainsi que la consommation des ressources des activités qui s'y trouvent.

Voici quelques caractéristiques essentielles :

- Bâtiments de qualité supérieure;
- Services d'égout et d'aqueduc;
- Limitation de la largeur des surfaces pavées des rues;
- L'aménagement d'infrastructures vertes aux fins de la gestion durable des eaux de pluie;
- La préservation de la biodiversité et des milieux naturels;
- Aires de repos aménagés et sentiers piétonniers pour travailleurs;
- Accessibilité des services de transport en commun;
- Mise en place d'écrans verts.

Des retombées économiques significatives

Ce modèle de développement multisectoriel pourra doter la MRC d'une marque distinctive en matière d'attraction d'entreprises. Ceci est un atout important lorsqu'on sait que la MRC cherche constamment à attirer des entreprises qui créeront un maximum d'emplois sur le territoire. D'ailleurs, il est permis d'estimer que le potentiel de développement du futur écoparc régional représenterait l'implantation de 36 entreprises et ces dernières pourraient générer la création d'environ 651 emplois. À ce rythme, la zone industrielle de l'écoparc régional serait développée à 49 % de sa capacité après dix ans.

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay regroupe treize municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre des territoires non organisés (TNO). Elle offre différents services aux milieux ruraux, principalement en aménagement du territoire, en géomatique, en évaluation foncière, en gestion du territoire public, etc.

www.mrc-fjord.qc.ca

- 30 -

Source :

Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
418 673-1705, poste 1183
eve.marie.levesque@mrc-fjord.qc.ca

Information :

Gérald Savard
Préfet
418 673-1705, poste 1108
prefet@mrc-fjord.qc.ca